



Vol en magasin a l etranger

Par **emilee**, le **17/03/2011** à **11:41**

Bonjour,

Je suis majeure et me suis faite pincer hier a voler pour 13 euro de babioles en plastoque dore dans un magasin en allemagne.

Je n ai aucun antecedent de vol.

Je suis donc en Allemagne, comme dit precedement mais j'habite en France et je reviens dans un mois, a mon retour, il y aura une lettre du gouvernement allemand qui m attendra... Mais je ne sais pas avec quoi dedans !

Je m attends bien sur a une punition mais je me demande de quel ordre elle sera. Pour retablir les faits, j ai reconnu avoir vole les objets, je les ais restitues, ai signe un papier pour reconnaitre mon acte, la police est venue et a pris mon nom. Pourtant durant toute cette intervention, personne n a essaye de me demander quoi que ce soit (bon, peut-etre que je ne les interessais pas, soit)mais il n y a pas eu de reprimendation ni d intimidation (alors que j ai 18 ans, ils auraient pu le faire), c est pourquoi je tres suis inquietes du contenu de la lettre qui arrivera chez moi d ici peu. Ca me parait un peu de trop facile la facon dont je m en suis sortie, et la police allemande n a pas su m expliquer ce qui se passeras a la suite de reception de la lettre.

Je me demande aussi, si jamais j ai un rappel a la loi (je ne sais meme pas en quoi ca consiste en fait), devrais je retourner en Allemagne ? Et si j'ai une amende a regler avant une certaine date mais que depasse cette date parce que je ne suis pas encore revenue en France, que se passera-t-il ??

Merci beaucoup de votre reponse.

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **14:11**

[citation]il n y a pas eu de reprimendation ni d intimidation ([/citation]Désolant que les abus de la police de certains pays soient tellement entrées dans les moeurs, qu'on ne comprend pas l'attitude d'une police normale qui, elle, respecte les gens et la loi